



Formation professionnelle pour les jeunes

BPA Ouvrier Spécialisé du Paysage

RNCP 39066 – Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Devenez paysagiste

Objectifs de la formation

- Devenir ouvrier paysagiste **qualifié**
- Réaliser des **travaux d'entretien** des espaces paysagers
- Préparer et réaliser un **chantier de création**
- Utiliser et faire l'entretien courant des **matériels et des équipements**

Points forts de la formation

- Épreuves en **situations professionnelles**
- **Individualisation** des parcours de formation
- **4 ha d'espaces** verts sur l'établissement, entièrement dédiés aux **activités pratiques**
- Équipements pédagogiques **innovants** et une « halle paysage-environnement » de **800 m²** disposant d'ateliers bois, métaux et machinisme
- Établissement **reconnu** pour ses **compétences** en matière de gestion différenciée des espaces verts
- Adhésion à la charte d'accueil d'apprenti(e) en **situation de handicap**

Durée et déroulement de la formation

- Le **BPA Travaux d'Aménagements Paysagers (BPA TAP)** se prépare sur **1 an (420 heures)** soit **13 semaines** au CFA
- Les cours ont lieu du **lundi 9h15 au vendredi 15h15** : 35 heures par semaine



**Apprentissage,
l'efficacité vers l'emploi**

Conditions d'admission

- **Être issu** d'un CAPa Jardinier Paysagiste
- Et avoir **conclu un contrat d'apprentissage** avec une entreprise paysagiste ou une collectivité territoriale
L'inscription au CFA est définitive à la **signature du contrat d'apprentissage**
- **Validation des Acquis Académiques (VAA)** : au cas par cas, selon les diplômes détenus par le candidat, une VAA sera mise en œuvre (parcours adapté proposé en fonction des situations)
- Le maître d'apprentissage **doit remplir des conditions** minimales de qualification et d'expérience professionnelle
- L'apprentissage peut s'effectuer sur **deux entreprises** sous réserve de la mise en place d'une convention de mise à disposition

Coût de la formation

- **Formation** prise en charge par les OPCO (Opérateur de Compétence), donc **gratuite pour les jeunes**
- **Aide financière pour l'hébergement et la restauration** (pour les entreprises du secteur privé)
INTERNAT filles et garçons, **non obligatoire**
- Une **participation de 50 à 120 €** est demandée pour les frais de photocopies et prestations diverses

Délais d'accès

- **Prise en charge de la demande par le CFA** : 3 semaines à compter du retour du dossier d'inscription et sous réserve de contrat avec une entreprise
- **Début de la formation** : Septembre à novembre inclus (pour une entrée en formation au-delà du mois de novembre, veuillez nous contacter)

En cours de rénovation

Contenus de la formation :

- **Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale**
 - Conseiller un client sur le choix des végétaux pour un aménagement simple d'un espace planté à l'aide d'outils de communication adaptés (informatique, multimédias, ...)
- **Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique**
 - Exposer les règles du droit du travail, la protection sociale et la prévention des risques en lien avec les activités réalisées sur l'entreprise dans le domaine du paysage
- **Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable**
 - Valoriser des aménagements paysagers dans un but de développement durable
- **Organiser et réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager**
 - Tonte, taille, soins aux végétaux, entretien d'un réseau d'arrosage, entretien des éléments inertes
- **Organiser et réaliser les travaux simples de création d'un espace paysager**
 - Dallage, pavage, bordures, gazon, plantations, réseau d'arrosage
- **Utiliser le matériel et conduire les engins de chantier en sécurité et assurer son entretien courant**
 - Conduite et entretien d'engins
- **Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale et à l'Emploi (UCARE) :**
 - Reconnaissance et connaissance des végétaux
 - Valorisation des déchets organiques

Le tableau des épreuves est remis avec le calendrier d'alternance, en début de formation

Suivi et évaluation

- Les partenaires de la formation (employeur, tuteur, famille, CFA) connaissent et contrôlent les activités de l'apprenti avec :
 - Le livret d'apprentissage
 - Les rencontres Parents / Employeurs / Apprentis / Formateurs, organisées en janvier
 - Les visites du coordinateur sur l'entreprise (une en fin de période d'essai, une en cours d'année)
 - Des rencontres exceptionnelles si besoin
- **La validation de toutes les UC** est nécessaire pour l'obtention du BPA Ouvrier Spécialisé du Paysage
- Le bénéfice des UC acquises est **conservé 5 ans** (le candidat peut représenter la ou les UC manquantes)
- L'ensemble des UC est évalué **en situation de travail réel**

Equipements pédagogiques et techniques

- 11 salles de cours
- Informatique :
 - 2 salles (dont une salle DAO/PAO)
 - 10 classes mobiles
- Centre de Ressources (CdR), espaces dédiés à l'individualisation des parcours de formation
- Installations sportives sur site :
 - gymnase
 - piste athlétisme et terrain rugby
- Exploitation bio, support pédagogique :
 - ateliers (maraîchage, ovin viande, porc, volaille)
 - magasin de vente à la ferme
- Espaces verts sur 4 hectares, entièrement dédiés aux activités pratiques
- Halle Paysage et Environnement de 800 m² :
 - ateliers (bois, métaux et machinisme)
 - aire de pratique de 5000 m² dont 500 m² sous abri
- Equipements techniques pédagogiques :
 - 2 mini pelles
 - 1 véhicule benne électrique
 - 3 microtracteurs
 - 1 tracteur agricole
 - 1 chariot télescopique
 - 1 motobasculateur
 - 2 tondeuses autoportées
 - 1 simulateur de conduite
 - 25 tronçonneuses
 - Matériel de paysage sur batterie
 - etc...

Poursuite d'études et insertion professionnelle
→ **Salarié en entreprise du paysage ou en collectivité**

